



VILLARS-LES-BOIS

Document de valorisation financière et fiscale 2012

Trésorerie de BURIE



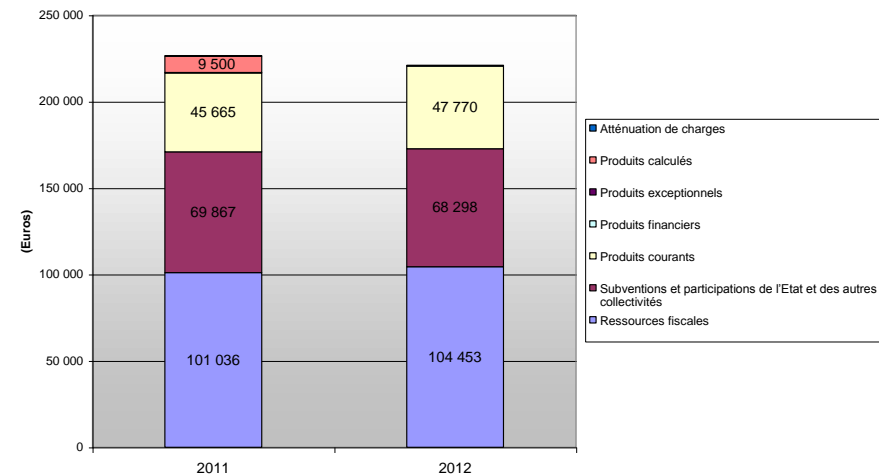
Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se divisent en sept catégories :

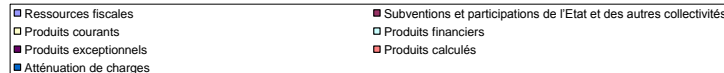
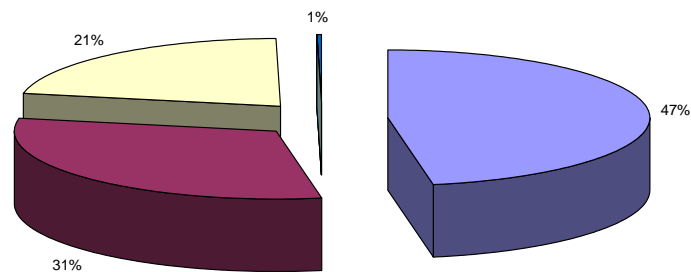
1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TaSCom, FNGIR)
2. Les subventions et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers
5. Les produits exceptionnels
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)
7. Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations, etc...)

Sont représentées ici les recettes budgétaires de la collectivité, que ces recettes soient réelles (c'est à dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement à l'image notamment des reprises sur amortissements et provisions).

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2012



TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2012

Fiscalité directe locale	113,02%
Subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités	105,06%
Produits courants	100,46%
Produits financiers	90,00%
Produits exceptionnels	0,00%
Produits calculés	0,00%
Atténuation de charges	0,00%

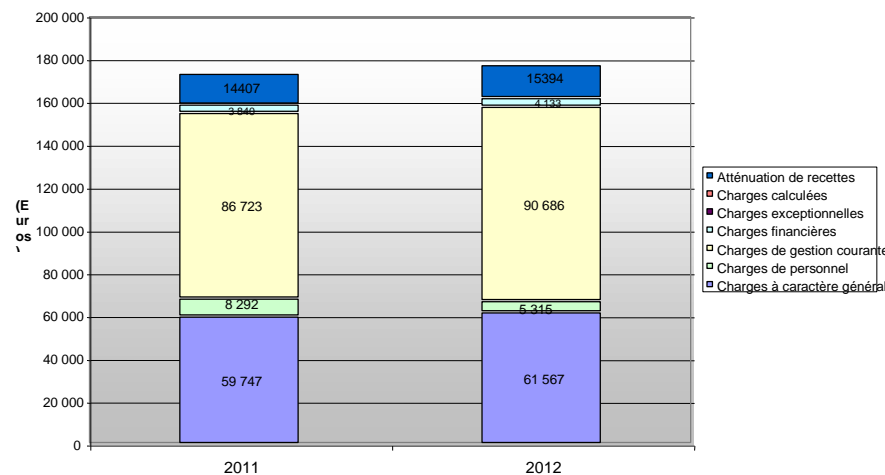
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en sept catégories :

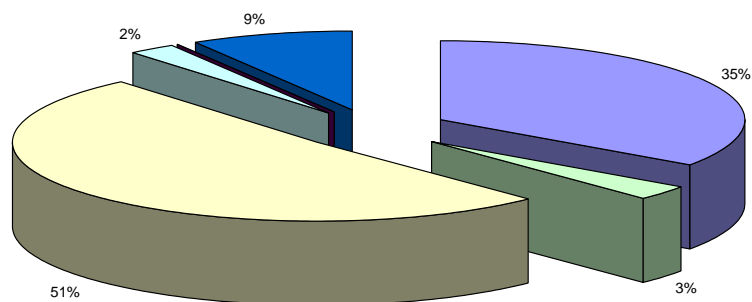
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)
7. Les atténuations de recettes (reversements de fiscalité, etc...)

Sont représentées ici les dépenses budgétaires de la collectivité, que ces dépenses soient réelles (c'est à dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement à l'image notamment des dotations aux amortissements).

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2012



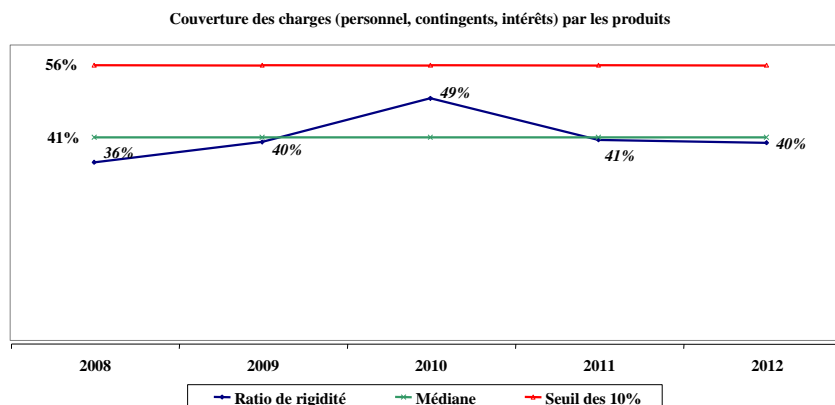
Charges à caractère général	Charges de personnel	Charges de gestion courante	Charges financières
Charges exceptionnelles	Charges calculées	Atténuation de recettes	

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2012

Charges à caractère général	74,60%
Charges de personnel	66,40%
Charges de gestion courante	96,52%
Charges financières	99,98%
Charges exceptionnelles	0,00%
Charges calculées	0,00%
Atténuation de recettes	97,37%

Le ratio de rigidité des charges structurelles = (Charges de personnel + Contingents et participations + Charges d'intérêts) / Produits de fonctionnement.

Ce ratio évalue le côté incompressible de certaines dépenses. Un ratio important traduit la disproportion de ces charges par rapport aux produits et mesure la difficulté de rééquilibrage pour les réduire. Il mesure aussi la faiblesse des marges de manœuvre budgétaires de la collectivité.



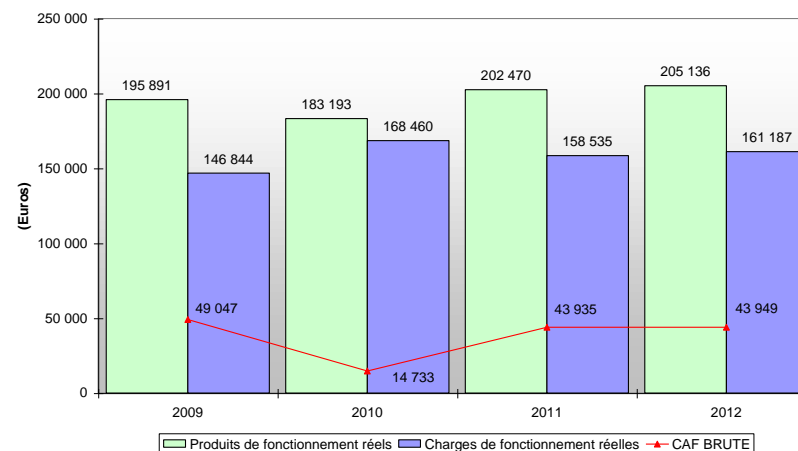
L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles. La CAF brute doit être en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

D'un montant de 43 949 euros en 2012, la CAF brute est stable par rapport à 2011.

ÉVOLUTION DE LA CAF BRUTE



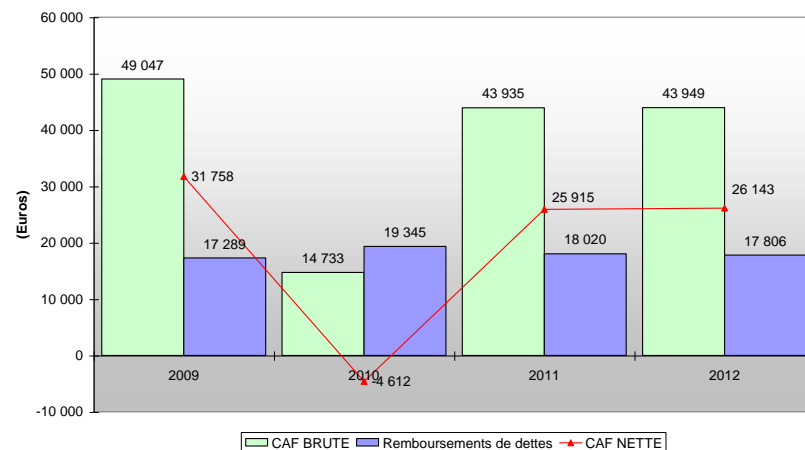
La capacité d'autofinancement nette

La Capacité d'AutoFinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour (auto)financer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

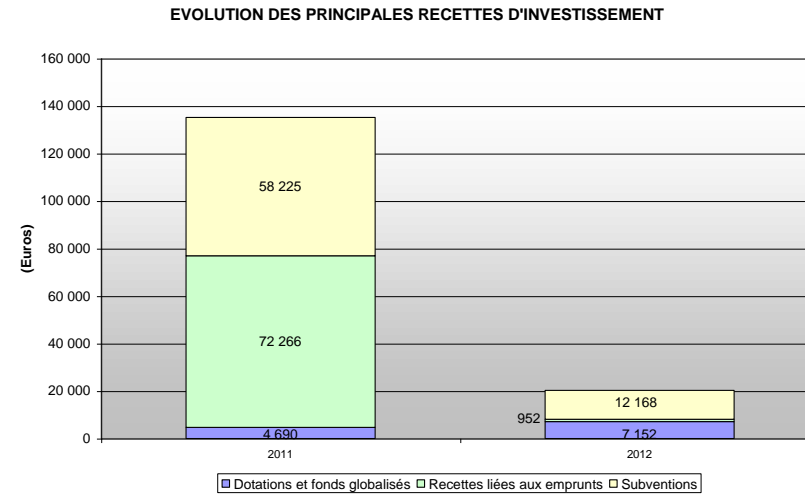
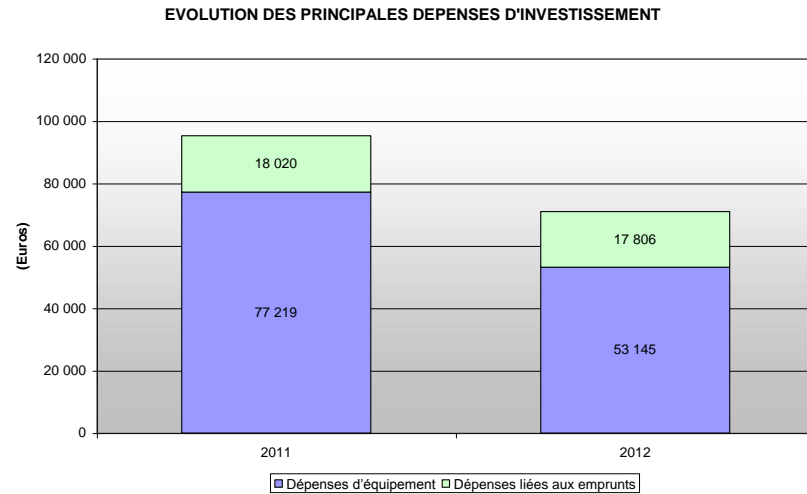
La CAF nette est l'indicateur de gestion par excellence. Elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement les ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer en propre ses dépenses d'équipement.

Il en va de même pour la CAF nette.

ÉVOLUTION DE LA CAF NETTE



Les opérations d'investissement



TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2012

Dépenses d'équipement (1)	62,05%
Dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées (2)	92,00%

(1) y compris les dépenses incluses dans les opérations

(2) ces dépenses correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449 & 166)

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2012

Dotations et fonds globalisés	50,04%
Recettes liées aux emprunts (3)	38,08%
Subventions	321,65%

(3) ces recettes correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449 & 166)

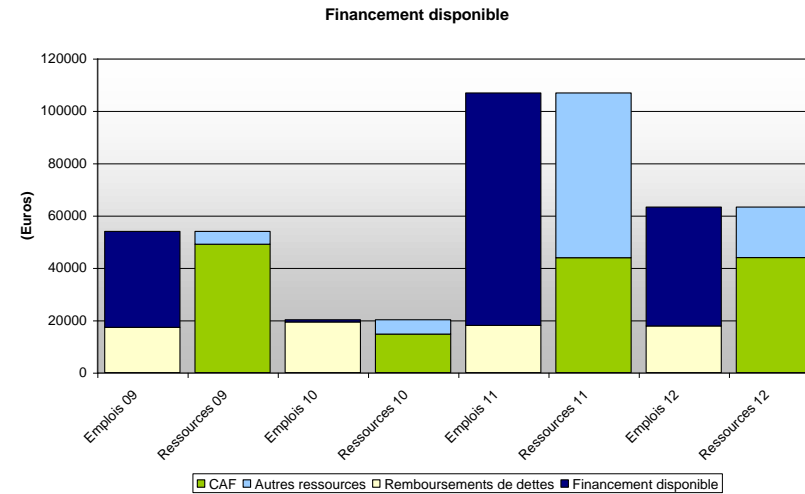
Le financement des investissements

Le financement disponible

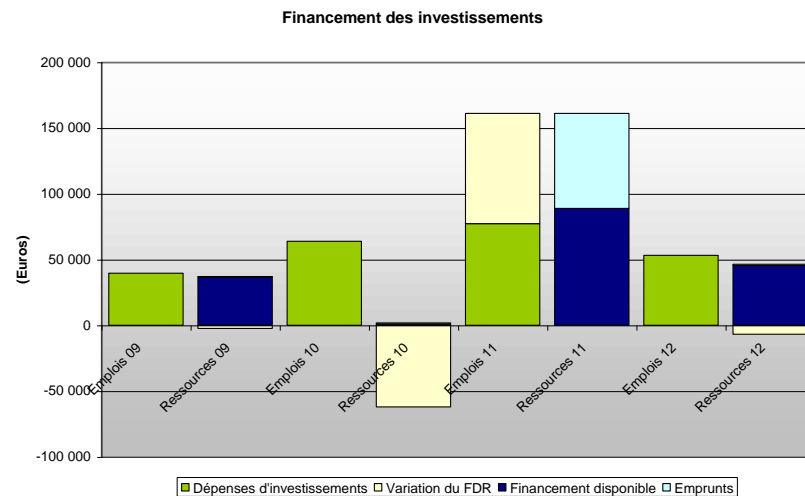
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se décompose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

Le financement disponible est positif.



Le financement des investissements



L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement s'apparente :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'équipement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'équipement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

La commune a dû prendre dans son fonds de roulement pour terminer d'assurer le financement de ses dépenses d'investissement.

Bilan

bilan en 2012

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations 1 418 850		Subventions, dotations, réserves 1 400 664	
		Dettes financières 102 756	FDR = 84 570
Stocks et créances 567			
		Dettes fournisseurs, sociales 521	
Trésorerie 84 524			BFR = 46
		Trésorerie = FDR - BFR = 84 524	

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant)

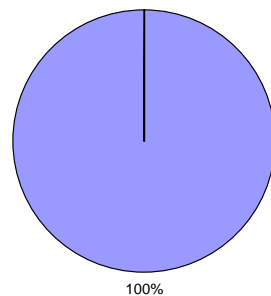
2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) devant permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ".

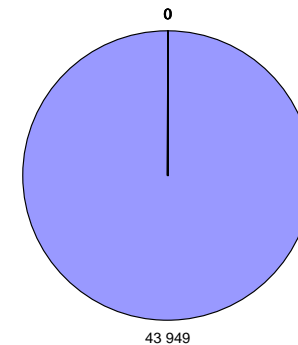
Ce fonds de roulement devant permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

STRUCTURE DE L'ACTIF IMMOBILISE



■ c/ 20+21 Immobilisations corporelles
■ c/ 217+22 Immobilisations reçues à disposition ou détenues en affectation
□ c/ 23 Immobilisations en cours
□ Autres immobilisations (C/ 24, 26, 27)

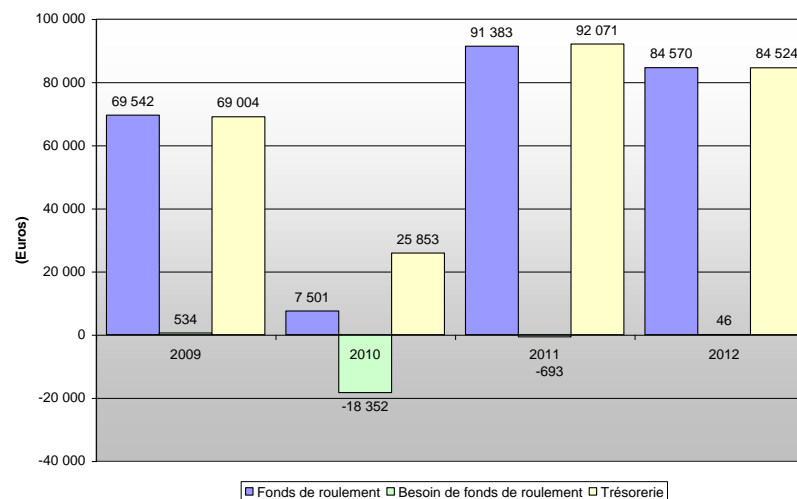
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2012



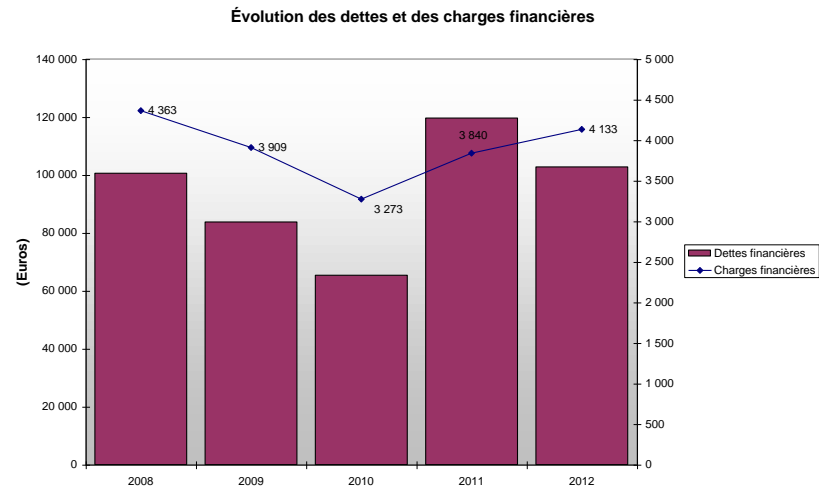
■ Résultat de l'exercice	■ Provisions pour risques et charges	□ Provisions réglementées
■ Provisions sur créances	■ Amortissement des constructions	■ Amortissement des réseaux et voirie
■ Amortissement des matériels divers		

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement (FR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.</p>



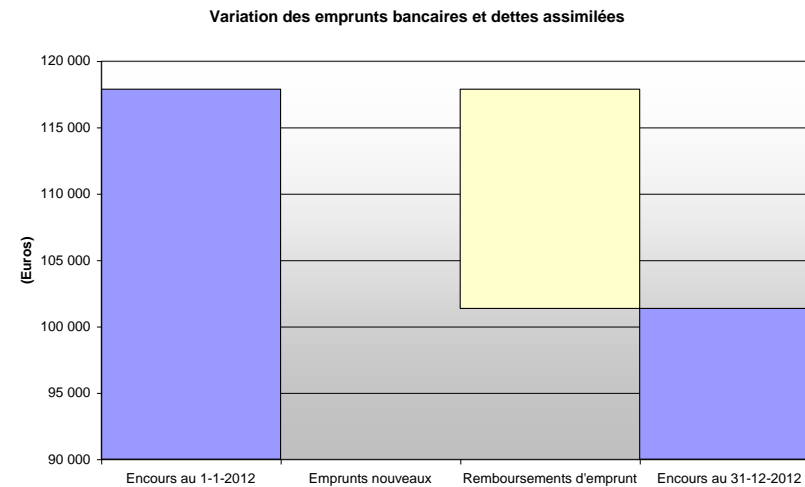
Endettement



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant " l'annuité de la dette ".

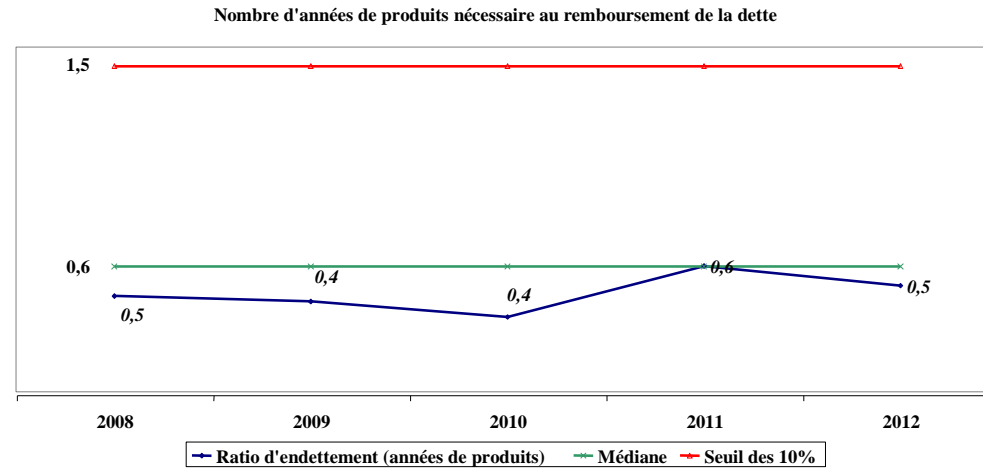
L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

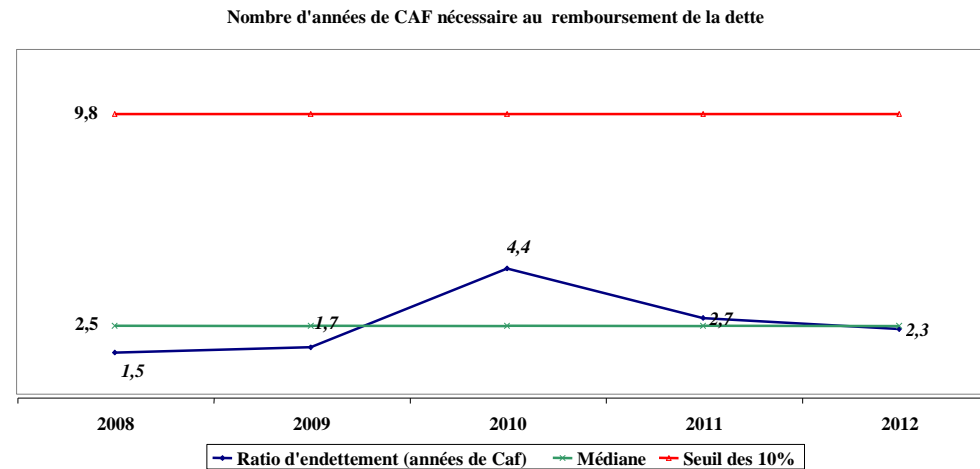


Les ratios d'endettement

Le premier ratio représente le poids de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement (hors cessions) et permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la commune pour solder l'intégralité de sa dette en employant la totalité de ses produits pour l'éteindre.



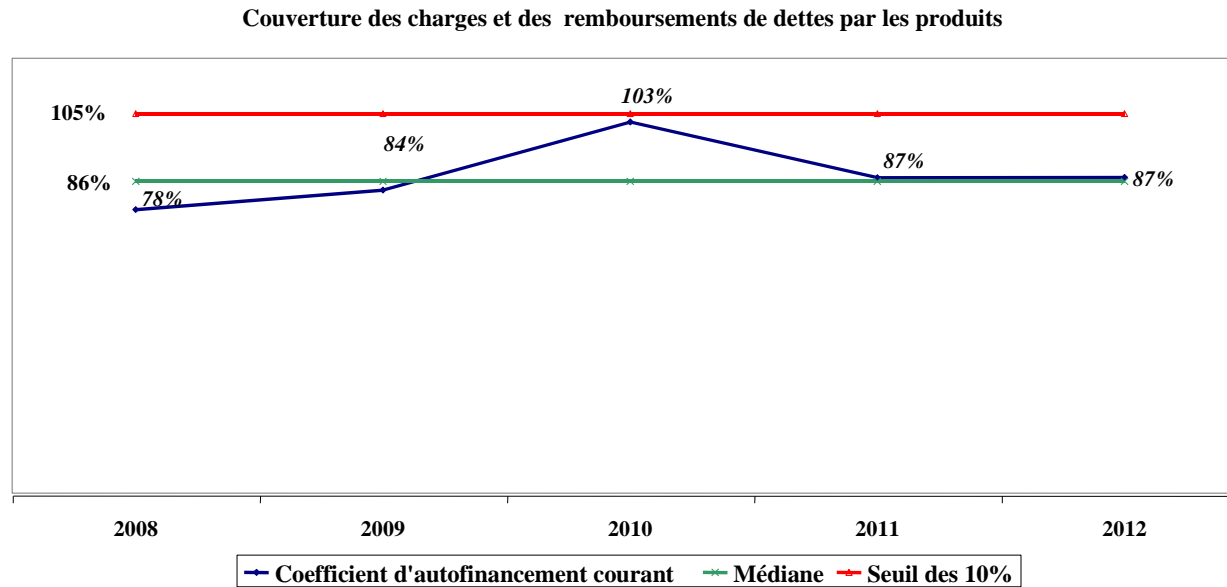
Le second ratio permet de déterminer le nombre d'année théorique d'années qu'il faudrait à la commune pour solder la totalité de sa dette, si elle affectait à son remboursement l'intégralité de sa capacité d'autofinancement.



Le coefficient d'autofinancement courant (CAC)

Il permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.



Eléments concernant la fiscalité directe locale

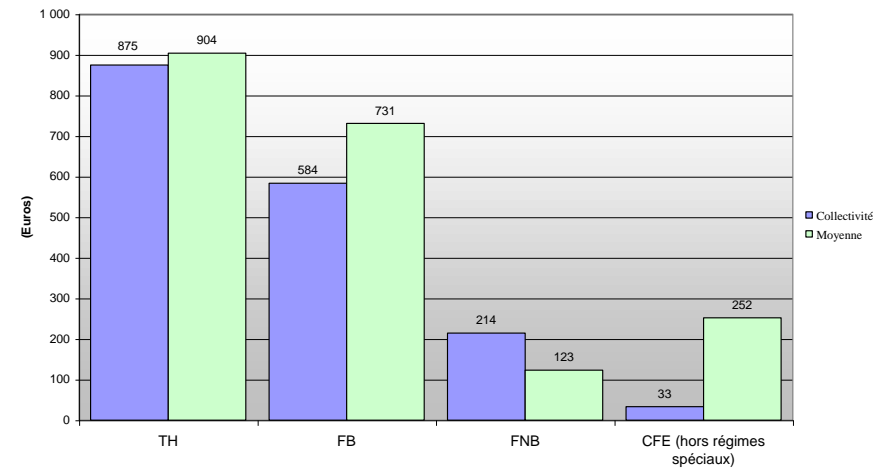
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les " bases prévisionnelles d'imposition " aux collectivités en matière :

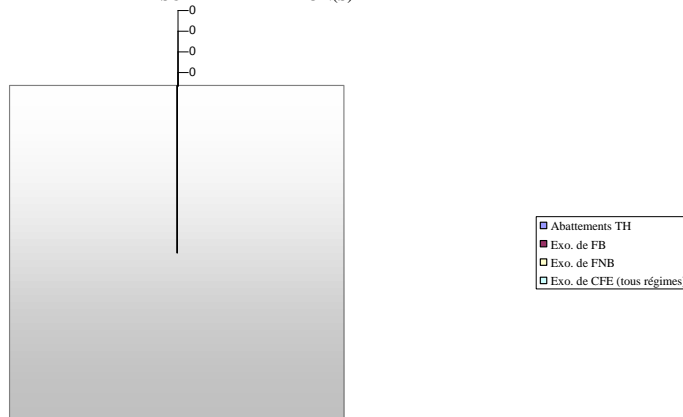
1. taxe d'habitation (TH)
2. de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. de cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des " taux d'imposition ".

COMPARAISON DES BASES (en €/ha)



STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATION(S)



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions de bases viennent diminuer le volume des bases imposé à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement " d'allocations compensatrices " contrairement aux réductions de bases décidées par le législateur (l'État).

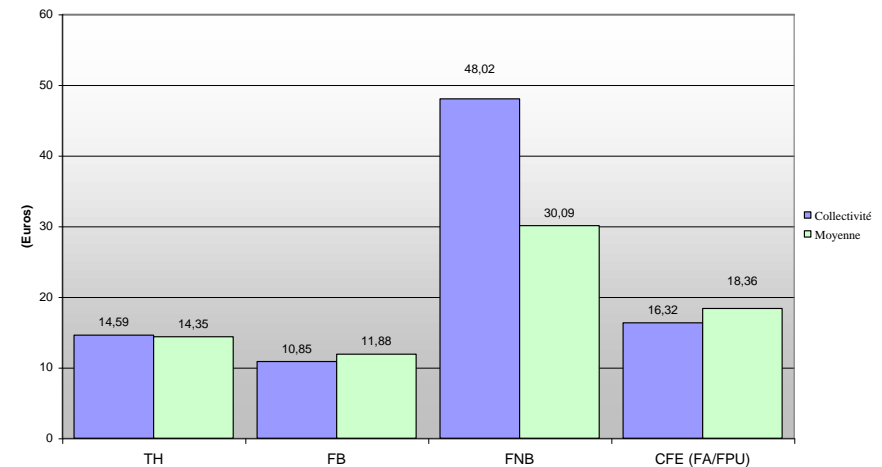
Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire encore certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de "plafond" et de "lien" encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX

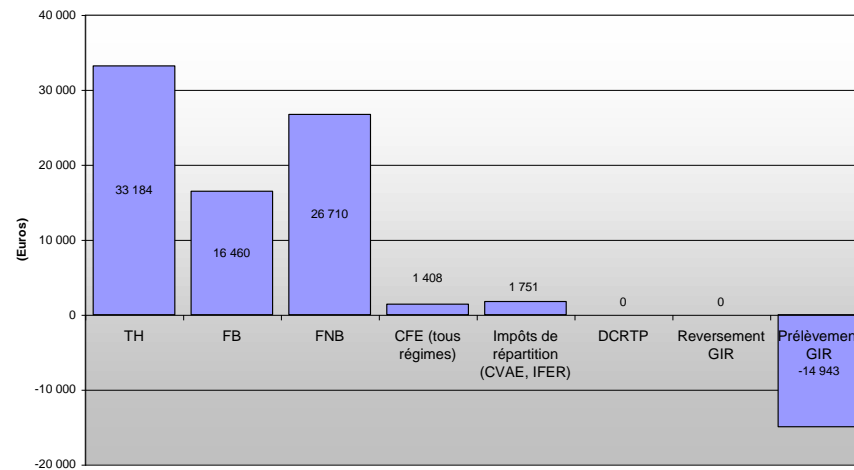


Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFR, TaSCom),
3. des "mécanismes de garantie de ressources" consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale consécutive à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

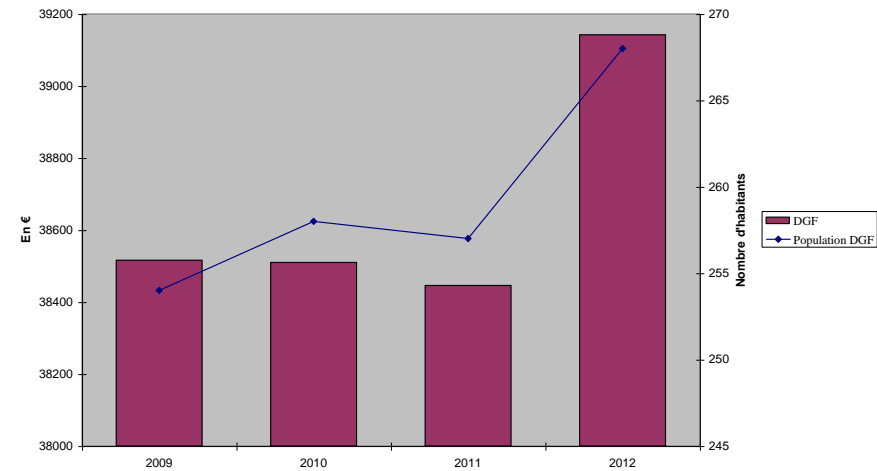


Eléments concernant les dotations

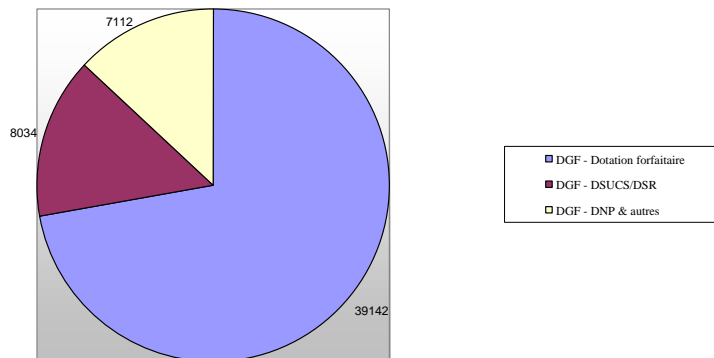
Evolution de la DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

ÉVOLUTION DE LA DGF ET DE LA POPULATION DGF



STRUCTURE DE LA DGF



Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (qui correspond à l'ancienne " compensation part salaires " de l'ex taxe professionnelle)